

APERÇU DES PRESTATIONS

CARTE VISA LOEB CLUB

	VISA LOEB Club Carte de crédit (bleue/gold)	Visa LOEB Club Carte de crédit «light» (bleue/gold)	Visa LOEB Club Carte prépayée (bleue/gold)
Bonus sur volume d'achat (envoi annuel de la carte cadeau LOEB)	LOEB Club: 0,5% du chiffre d'affaires Visa en dehors de l'univers LOEB LOEB Gold Club: 1,0% du chiffre d'affaires Visa en dehors de l'univers LOEB		
Cotisation annuelle – carte principale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cotisation annuelle – carte additionnelle	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activation du compte	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Première recharge du compte	x	x	Gratuit
Recharge additionnelle du compte (max. CHF 10 000 d'avoir)	x	x	1%, min CHF 2
Option de paiement par acompte	2,5%, min CHF 50	x	x
Rémunération du solde créditeur	Taux d'intérêt d'épargne de 0,25% de CHF 1000 à CHF 100'000 Taux d'intérêt d'épargne de 0,375% à partir de CHF 100'001 et plus		x
Taux annuel*	14%	14%	x
Transactions en devises étrangères	2%	2%	2%
Transactions en CHF à l'étranger	2%	2%	2%
Retrait d'espèces**	4% au min CHF 10 (CH et étranger)	x	4% au min CHF 10 (CH et étranger)
Transfert d'argent/quasi-cash (par exemple via Western Union, Skrill ou Revolut)***	4% au min CHF 1	x	4% au min CHF 1
Versements au guichet postal	CHF 3	CHF 3	CHF 3
Carte/code PIN de remplacement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais de rappel	CHF 20	CHF 20	CHF 20
Franchise en cas d'abus	Max. CHF 100	Max. CHF 100	Max. CHF 100
Décompte mensuel électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Décompte mensuel papier	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Réimpression du décompte mensuel (par réimpression)	CHF 10	CHF 10	CHF 10
Remboursement sur le compte postal ou bancaire	CHF 20	CHF 20	CHF 20
Rétrofacturation non autorisée	CHF 20	CHF 20	CHF 20
Ligne d'assistance téléphonique 24 h/24	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Recherche d'adresse	CHF 25	CHF 25	CHF 25
Carte et espèces de secours	Inclus	Inclus	Inclus
MyOnlineServices (service client en ligne et app.)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Verified by Visa	Gratuit	Gratuit	Gratuit
eBill	Inclus	Inclus	Inclus

* Le taux d'intérêt correspond au taux déterminé conformément à l'ordonnance relative à la loi sur le crédit à la consommation (OLCC) et peut être adapté chaque année. La modification du taux annuel est communiquée au détenteur de la carte sur la facture ou toute autre forme de communication appropriée.

** Les revenus provenant de loteries (à l'exception de Swisslos), de paris ou de gains au casino sont considérés comme des retraits d'argent liquide (jeux de hasard).

*** Les opérations de transfert d'argent au moyen d'une carte de paiement ComerCard ou BonusCard (y compris le chargement de cartes de paiement tierces ou le transfert d'argent sur des cartes de paiement tierces) présupposent, conformément aux règles actuelles de Visa et Mastercard, que le titulaire de la carte concernée a été identifié de manière complète, qu'un formulaire A valablement signé a été versé au dossier afin d'établir l'ayant droit économique et que l'identité du requérant de la carte a également été vérifiée.